



226557 - Détails sur une statue en glace

question

M'est il permis de construire une statue en glace?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si la statue en glace ne comporte pas des contours clairs représentant le visage, l'œil et la bouche et n'est qu'un corps sans contours précis comme l'épouvantail érigé par les cultivateurs pour chasser les oiseaux et comme les panneaux placés sur les routes pour signaler des travaux en cours, il ne représente aucun inconvénient. Il en est de même des jouets que les enfants fabriquent pour s'amuser car il s'agit d'objets banals. Il est bien connu que les enfants éprouvent un besoin psychologique de se divertir et de se faire plaisir en particulier dans les endroits où il ne neige que rarement.

S'il s'agit d'une statue en glace possédant les contours clairs du visage, la majorité des ulémas soutient l'interdiction de sa fabrication, compte tenu de la portée générale de l'interdiction de la fabrication des statues que nous avons abordée exhaustivement dans la réponse donnée à la question n° [146628](#). Ceci s'applique aussi à toute statuette fabriquée à partir de la patte de farine , de bonbonset consorts.

Ce dernier type de statuette demeure moins grave que celles susceptibles de rester durablement. Elles sont aussi moins graves à cause de l'usage banal qu'on en fait. Il est bien connu que les interdits sont de degrés divers et que les textes religieux interdisent la fabrication de statues. Ce qui compte pour considérer une construction comme une statue, c'est la tête. Si on coupe celle-ci ou déforme le produit et il cesse d'être frappé d'interdiction. C'est dans ce sens qu'al-Bayhaqui (14580) a rapporté qu'Ibn Abbas (P.A.a) a dit: **C'est la tête qui constitue la partie essentielle d'une**



image sculptée, si on l'enlève , elle ne l'est plus.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder la miséricorde) a dit: Une sculpture esquissée sans tête n'est pas frappée d'interdiction car elle ne représente pas le corps complet d'un animal. Extrait d'al-Moughni (7/282).

Dans les Sunan d'Abou Dawoud (4158) il est rapporté d'après Abou Hourayra que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Gabriel est venu me dire: j'allais passer chez toi hier mais je m'en étais abstenu après avoir aperçu une statuette à la porte. Fais enlever la tête de la statuette afin qu'elle ressemble à un arbre. Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) s'exécuta.